

Caractère sacré des lieux de culte et lien avec la communauté chrétienne

Pour évoquer cette question complexe, je vais commencer par quelques définitions relevées dans le Larousse Encyclopédique :

Profane : de « *pro* » en avant et « *fanum* » temple ; qui est devant le lieu consacré, hors du temple.

Sacré : du latin « *sacratus* », consacré.

- qui inspire ou doit inspirer un respect religieux, une profonde vénération ; qui ne doit pas être violé, enfreint, touché
- caractère des phénomènes religieux dont les composantes principales sont selon Rudolf Otto¹, la « crainte » devant la puissance absolue et le « mystère » devant l'inconnaissable.

Par rapport aux lieux de culte, on retrouve évidemment dans d'autres cultures et d'autres religions ces notions de « crainte » devant la puissance absolue et de « mystère » devant l'inconnaissable. Comme ce sont des cultures et des religions qui ne nous sont pas familières, certains perçoivent plus aisément la notion de « sacré » pour les lieux de culte et de prière non chrétiens. Par exemple, si l'on est invité à entrer dans une mosquée, par respect pour les musulmans, on enlèvera ses chaussures, ou si l'on entre dans une synagogue, on sera invité à porter une kippa.

L'église, lieu du culte chrétien, son caractère sacré

Eglise vient du mot latin « *Ecclésia* », assemblée du peuple au temps des Romains. L'Eglise, c'est aussi la communauté de tous les fidèles chrétiens.

L'église (bâtiment) est le lieu où la Communauté des chrétiens se réunit pour la prière et la Célébration Eucharistique.

Très tôt, les communautés chrétiennes ont éprouvé le besoin de construire des lieux spécifiques pour la prière commune et la Célébration Eucharistique. Les plans des églises ont évolué en fonction des connaissances architecturales et de la culture de chaque époque. Ainsi, on est passé progressivement de la basilique romaine rectangulaire à la forme que nous connaissons actuellement en forme de croix. Certaines églises contemporaines adoptent d'autres plans.

¹ Théologien luthérien et philosophe allemand (1869-1937)

Toutes les architectures expriment, d'une manière ou d'une autre, la relation qui relie le peuple chrétien à Dieu. Mario Botta, l'architecte qui a conçu la Cathédrale de la Résurrection à Evry décrit son projet comme « *une maison à étage unique tendue entre ciel et terre afin d'en faire un instrument de relation spirituelle* ».

Deux exemples : Le plan en croix latine tournée vers l'orient symbolise la Vie Nouvelle donnée par le Christ mort sur la croix et ressuscité. Dans l'art gothique, la hauteur des voûtes et les vitraux invitent les fidèles à lever les yeux vers le ciel et à s'élever par la prière.

L'église, lieu de la prière de la communauté chrétienne est un lieu **consacré** c'est-à-dire dédié exclusivement à Dieu et au culte divin.

A cet effet, il comporte une organisation spatiale et du mobilier spécifique :

* le **Sanctuaire** : lieu où se trouve l'autel, séparé de l'endroit où se trouvent les fidèles. En principe, on ne rentre pas dans le sanctuaire.

* l'**Autel** : On ne pose rien dessus, car il est consacré. L'autel n'est pas une table ordinaire, mais le lieu du Sacrifice Eucharistique où Dieu se rend présent dans le pain et le vin consacré.

* le **Tabernacle** : C'est l'écrin où l'on conserve le Saint-Sacrement (le pain consacré).

Souvent, l'église comporte également un **orgue**. On bénit l'orgue parce qu'il fait UN avec l'assemblée qui est rassemblée justement "pour la gloire de Dieu et le salut du monde". Il est pour la liturgie, par le symbolisme de ses innombrables tuyaux, et par la médiation de l'organiste (et sa prière), l'instrument qui permet à l'assemblée d'être unifiée dans une même louange.

Dans une église, tout est destiné à la célébration du culte divin. Tout ce qu'elle contient est au service du culte, de la méditation et de la prière.

La prière de bénédiction d'un orgue le rappelle :

*Dieu, qui a rendu l'homme capable
d'exprimer par la musique sa joie et sa peine,
nous te prions : daigne bénir cet orgue grâce auquel
nos coeurs et nos voix seront davantage unis pour te célébrer.
Daigne aussi bénir tous les musiciens qui le feront sonner :
que ton Esprit les inspire afin qu'ils rendent gloire à ton nom
et soutiennent le chant de l'assemblée.
Et comme cet instrument ne fournit qu'une seule musique
à partir de la multitude de ses tuyaux et de la richesse de ses timbres,
fais de tous les membres de ton Église un seul peuple,
le corps de ton Fils, Lui qui règne pour les siècles des siècles,
Amen*

Consacrée au culte, et à la prière personnelle ou communautaire, l'église requiert les conditions nécessaires au recueillement : silence, discrétion ainsi qu'attitude corporelle et vestimentaire adaptée.

Pourquoi l'Eglise accueille-t-elle des manifestations culturelles dans les lieux de culte ?

A ma connaissance, à part les conférences et l'enseignement, il n'y a pas (ou très exceptionnellement) des manifestations culturelles dans les mosquées ou les synagogues (concerts d'orgue, musique juive).

Si la fonction culturelle d'une église ou lieu de culte catholique est exclusive, pourquoi l'Eglise accueille-t-elle des manifestations culturelles ? Et à quelles conditions ?

Première observation : même pendant un concert, l'église reste un lieu de culte et conserve son caractère sacré.

Alors, pourquoi l'Eglise accepte-t-elle des manifestations culturelles ? La raison profonde est liée à la foi chrétienne en l'incarnation : Dieu, en son Fils Jésus, a partagé notre condition humaine pour que l'homme et son activité soient associés à sa vie divine à la fin des temps.

Dans la liturgie eucharistique, au moment de l'offertoire, le prêtre offre à Dieu la matière du sacrifice : le pain fruit de la terre et du travail des hommes ; le vin fruit de la vigne et du travail des hommes. Chaque membre de l'assemblée est invité à offrir son existence et son travail pour louer Dieu (symbolisée par ce qu'on donne à la quête). Chaque fidèle présente toute sa vie et la vie de ceux qu'il connaît et qui ne sont pas présents. La Goutte d'eau que le prêtre met dans le vin signifie que les fidèles offrent leur bonne volonté et toute leur vie au Christ qui l'accueille.

Le travail et l'activité humaine sont appelés à être sanctifiés. En quelque sorte, c'est la Création, et l'activité humaine, dans tout ce qu'elle a de beau et bon, qui retournent vers Dieu son créateur et qui, après purification, sont associées au pain et au vin qui sont consacrés.

L'Eglise reconnaît toute la grandeur et la noblesse du travail humain. C'est parce que ce qui est présenté est susceptible d'élever l'homme sur la plan spirituel qu'il peut être admis dans l'église ; le résultat de ce travail est alors susceptible d'être associé à la prière de louange qui y est dite, y compris au moment même du concert.

Ceci est conforme à la pensée de l'Eglise sur l'harmonie entre la culture et le christianisme exprimée par le Concile Vatican II dans *la Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps (Gaudium et spes)* au §4 du n°62 où il est demandé :

« Qu'on les [arts] accueille dans le sanctuaire lorsque par des modes d'expression adaptés et conforme aux exigences de la liturgie, ils élèvent l'esprit vers Dieu. »

Ceci est repris dans la Constitution sur la sainte liturgie (Sacrosanctum Concilium) au n°123 :

« Que l'art de notre époque et celui de tous les peuples et de toutes les nations ait lui aussi, dans l'Eglise, liberté de s'exercer, pourvu qu'il serve les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dus. »

Droit de l'Eglise (C.I.C., canon 1210) :

« Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pourtant pas contraires à la sainteté du lieu. »

Cela a pour conséquence que, ce qui est organisé en vue d'un profit (but commercial, lucratif ou promotion personnelle par exemple) n'a pas sa place dans un lieu de culte.

Pourquoi certains programmes ne sont pas acceptés alors qu'ils peuvent avoir une réelle valeur artistique ?

Pourquoi certains programmes peuvent être acceptés dans un lieu de culte et d'autres, pourtant de bonne qualité artistique, ne peuvent pas l'être ?

Il y a deux sortes de raisons :

1. Des raisons objectives relatives à la composition du programme (dans le cas d'un concert) : Par exemple, le programme proposé est profane et, en particulier dans le cas de la musique vocale, le message qu'il véhicule ne porte pas au recueillement. Ce concert trouverait plus sa place dans une salle de spectacle ou une salle des fêtes.

2. Des raisons subjectives liées à la perception que peut en avoir la communauté paroissiale.

La foi des membres de la communauté s'enracine dans une culture et l'expression de cette foi en est imprégnée.

L'expression de la foi n'est pas vécue de la même manière dans une communauté chrétienne d'Europe occidentale, ou en Afrique ou encore en Amérique Latine car les cultures sont différentes.

Par exemple, dans le sud des Etats-Unis, près de la frontière mexicaine, dans certaines églises, il n'y a pas d'orgue. Pour soutenir la prière de la communauté, l'orgue est parfois remplacé par un orchestre afro-cubain, qui correspond pleinement au moyen d'expression de la communauté rassemblée. Transposer en Bretagne ce type d'expression liturgique n'aiderait pas l'assemblée à prier dans de bonnes conditions car ce n'est pas sa culture.

Autre exemple : à la Cathédrale Saint Corentin, la communauté camerounaise de Quimper avait été invitée en tant que telle à participer à une célébration eucharistique. La procession des offrandes s'est déroulée en intégrant des traditions culturelles camerounaises, en particulier dans le domaine de la danse. Il n'y avait aucun problème puisque cela était

profondément inscrit dans la culture des personnes accueillies lors de cette célébration. Cela aurait été complètement déplacé si ce geste avait été réalisé par des paroissiens de la cathédrale hors de ce contexte.

Parfois, le style des œuvres proposées est susceptible de heurter la sensibilité religieuse d'une partie de la communauté paroissiale parce que, pour ces personnes, ces œuvres ne sont pas perçues comme étant en harmonie avec le caractère sacré du lieu ; elles ne portent pas à la méditation ou à la contemplation et ne sont pas perçues comme compatibles avec la sainteté du lieu.

Le curé, prêtre responsable de l'unité de la communauté paroissiale, est le garant de cette unité. C'est lui, et lui seul, qui peut déterminer en dernier ressort ce que la communauté paroissiale est en mesure d'accepter en fonction de sa culture.

Quelques conseils pratiques

Si vous envisagez de programmer un concert dans un lieu de culte, ne vous y prenez pas au dernier moment.

Posez-vous les questions suivantes :

- pourquoi un lieu de culte et non pas une salle de spectacle ?
- en quoi le programme proposé est-il en harmonie avec le caractère sacré de l'édifice ?

Prenez contact avec le curé responsable de la paroisse (ou la personne qu'il a éventuellement déléguée) pour vérifier que le programme est conforme et, si nécessaire, avoir la possibilité de le modifier pour le rendre compatible avec le caractère sacré de l'église.

Henri Gravrand